



**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS »
DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE HUIT DECEMBRE A 20H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DU MALESHERBOIS, LEGALEMENT CONVOQUE LE PREMIER DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE, S'EST REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DAUVILLIERS, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS : MMES BAFFOY, BERTHELOT CHRISTINE, BERTHELOT ISABELLE, BISON, BUFFETEAU, CLOUZEAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, FOUSSARD, LE GAL, LONGCHAMP, MEIGNANT, MOLVEAUX, ROQUET, ROSSI, SABY, SLOBADZIAN, SONATORE ET MM. BERCHER FABIEN, BERCHER HERVÉ, BIGNET, BOSSARD, CATINAT (MANCHECOURT), CHANCLUD, CITRON, COLIN, COUDRAY, DELMOND, DUQUENOY, GARCIA, GAUCHER, GAULTIER, GAURAT, GLACE, GOMBAULT, GRAMOSO, GUERIN, LATCHERE, LEDUR, LELE, MARCHAND, MATIGNON, MERCIER, MOISY, POINCLOUX MAXIME, ROUSSEAU FABRICE, ROUSSEAU ALAIN, ROUSSEAU SEBASTIEN, ROUSSEAU BENOIT, ROUX, SENET, THERET ET VALLADE.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. AMANY A M. MOISY, MME BECHU A MME ROSSI, M. CATINAT (LABROSSE) A M. ROUSSEAU FABRICE, M. CIRET A M. DUQUENOY, MME DELACUVELLERIE A M. COLIN, M. DUFRENNE A M. ROUSSEAU BENOIT, MME DURONSSOY A MME LE GAL, M. FAURIE A M. DELMOND, M. GAGNEPAIN A M. ROUSSEAU ALAIN, M. GIRAUD A MME MOLVEAUX, M. GODEFROY A M. GOMBAULT, M. HERTZOG A M. COUDRAY, M. HUET A MME FAUTRAT, M. LEBLANC A MME BERTHELOT CHRISTINE, M. MANIAK A M. GAURAT, MME MATONDO A MME BISON, MME PASQUET A MME DAUVILLIERS, MME PIAU A M. SENET, M. POINCLOUX LUC A M. POINCLOUX MAXIME ET MME VAQUIE A MME BUFFETEAU.

ETAIENT ABSENTS : MMES BAUDOIN, DESTIN, HOUDOUX, LANZAROTTI, LE GOURRIEREC, MARCHAND, RODRIGUES DE SOUSA, MM. BOUCHET, BRANCHE, GIRARD, LETURGIE, MARTIN, PINTAT, ROUSSEAU FRANCK, TELLIER ET VALOGNES.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GRAMOSO JOSE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	89
PRESENTS :	53
POUVOIRS :	20
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	16
VOTANTS :	73

Mme le Maire indique que M. BRILL, chef du département aménagement durable du territoire, devait intervenir en préambule de cette séance afin d'informer les élus sur le PLU, notamment avec la fusion intercommunale. Elle ajoute qu'un échange aura lieu en fin de séance à ce sujet. Elle propose aux élus de ne pas attendre son arrivée et de débiter la séance.

Mme le Maire précise que le compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 novembre dernier sera approuvé lors de la séance du 15 décembre prochain.

Elle tient à préciser aux élus que cette séance a été ajoutée au calendrier des conseils municipaux pour l'autoriser à signer le contrat de ruralité. En effet, M. BONNEAU, Président de la Région Centre Val de Loire, a fortement insisté pour que cette délibération soit validée avant le 15 décembre 2016.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DECISION N° 16-482 DU 17 NOVEMBRE 2016.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. JACQUES LAURIN ». Mme le Maire expose que les décisions présentées ce soir concernent des attributions de concessions funéraires.
- **DECISION N° 16-483 DU 17 NOVEMBRE 2016.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – MME GEORGINA VINCENT ».
- **DECISION N° 16-484 DU 17 NOVEMBRE 2016.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – MME BRIGITTE LEDUC ».
- **DECISION N° 16-485 DU 17 NOVEMBRE 2016.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – MME MARIE DOBARIA ».
- **DECISION N° 16-486 DU 17 NOVEMBRE 2016.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. FERNAND HOUDOUX ».

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

❖ AFFAIRES GENERALES.

16-12-AFG-01 CREATION DE POSTES EN EMPLOIS AIDES.

Mme le Maire explique qu'afin de remplacer des agents ayant muté ou étant partis en retraite, il a été décidé de faire appel à des emplois d'avenir ou des contrats seniors.

M. Hervé BERCHER précise qu'il votera contre car il avait été annoncé que les départs en retraite ne seraient pas remplacés. Mme le Maire confirme que cela reste toujours vrai, sauf lorsque les départs gênent le fonctionnement du service et qu'aucun redéploiement en interne n'est possible.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (72 pour et 1 contre) :

- **AUTORISE** la création d'un poste dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » et la création de deux postes dans le cadre du dispositif « CUI- CAE ».
- **PRECISE** que les postes ouverts correspondront aux missions d'agent polyvalent au service environnement.
- **DIT** que les conditions d'emploi seront les suivantes :
 - Pour l'emploi d'avenir :**
 - Durée du contrat : 12 mois renouvelables deux fois
 - Période d'essai 1 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 35h
 - Rémunération : SMIC,
 - Prise en charge par l'Etat : 75 %.
 - Pour les CAE/CUI :**
 - Durée du contrat 12 mois renouvelables 2 fois 6 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 20h

- Rémunération : SMIC horaire,
- Prise en charge par l'Etat 90 % pour les plus de 50 ans ou les travailleurs handicapés de plus de 30 ans, 70 % dans les autres cas.
- **DIT** que le dispositif sollicité sera lié au profil du ou des postulant(s).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions et les contrats de travail à intervenir et tous les documents afférents.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours.

16-12-AFG-02 ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MELUN VAL DE SEINE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LIMOURS AU SYMGHAV.

Mme le Maire expose que, comme habituellement, il est demandé à la commune adhérente au SYMGHAV, d'approuver la demande d'adhésion de communautés de communes ou d'agglomération à ce syndicat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la demande d'adhésion de la Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine et de la Communauté de Communes Pays de Limours au SYMGHAV.

16-12-AFG-03 SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITE.

Mme le Maire fait lecture de l'exposé des motifs. La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) du 24 janvier 2014 propose au syndicat mixte de se transformer en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais évolue dans ce sens, ce qui lui permet d'être reconnu par l'État et de s'appuyer sur les communautés de communes pour présenter une candidature au titre des contrats de ruralité, associant étroitement les communautés de communes membres du Syndicat de Pays.

Le Gouvernement a engagé une action résolue en faveur des territoires ruraux qui vise à mieux répondre aux attentes des habitants dans la vie quotidienne, en instaurant, entre autres, des contrats de ruralité. Ces contrats couvriront la période 2017-2020 et s'articuleront autour de 6 volets : accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centres, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique et cohésion sociale.

La réalisation de ce contrat de ruralité permettra d'amplifier et d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire et le développement de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Un bilan sera réalisé à mi-parcours.

Mme le Maire souhaite donner quelques informations et, notamment, lister les projets inscrits à ce contrat pour « Le Malesherbois ». Ces projets sont issus des échanges avec les maires délégués et intègrent des projets qui peuvent s'étendre jusqu'en 2020.

Ainsi, la mise en place d'une maison pluridisciplinaire de santé a été inscrite. Elle ajoute que ce projet était déjà étudié par la C.C.M.. M. MOISY indique qu'une de ces maisons va ouvrir à Pithiviers. Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un projet déjà bien avancé puisque le terrain a été trouvé. Il demande si cette ouverture ne risque pas de nuire au projet de la commune car il souligne que les subventions ne peuvent pas être multipliées. Mme le Maire précise que ces projets doivent être validés par l'ARS pour être inscrits dans le contrat de ruralité. Or, l'ARS a reconnu un déficit de professions médicales, de spécialistes... et validé les projets du Malesherbois et de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines.

Mme FAUTRAT remarque qu'il serait tout à fait possible de créer une maison de santé pluridisciplinaire se rattachant au projet de Pithiviers, ce qui permettrait d'aller plus vite. M. MOISY souligne que ce projet ne peut se faire que si les professions médicales y adhèrent. Sans cela, le projet sera voué à l'échec.

Par ailleurs, Mme le Maire indique que les projets de réhabilitation de la place de l'église à Labrosse, de l'aménagement de la place du 14 juillet à Orveau et de la requalification du centre ville et de l'aménagement de la voirie pour l'accès au musée de l'imprimerie à Malesherbes ont été inscrits. Elle ajoute que l'aménagement des bords de l'Essonne fait également partie des projets de ce contrat de ruralité. Elle ajoute qu'une liaison douce sur la commune déléguée de Coudray est inscrite, tout comme l'installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques. Il pourrait, peut-être, également être envisagé d'inclure dans ce contrat des bornes wifi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer un contrat de Ruralité qui est préparé par le syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

16-12-AFG-04 SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION PARTICULIERE D'APPUI FINANCIER DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV).

Mme le Maire explique que cette délibération reste dans le même esprit que la précédente. La modernisation de l'éclairage public sur plusieurs communes déléguées a été inscrite dans ces projets ainsi que la rénovation énergétique de la mairie, à Mainvilliers. Ces dispositifs mis en place par l'Etat sont récents et elle félicite les services pour leur réactivité qui peut permettre l'obtention de subventions.

M. MOISY remarque qu'il n'y a pas les budgets pour les projets de Malesherbes. En ce qui concerne Mainvilliers, cela était inclus dans leur projet énergétique. Mme le Maire souligne que la prise en charge par ce projet de l'installation de bornes de rechargement et l'acquisition d'un véhicule léger permettrait à la commune de ne déboursier que 2 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention particulière d'appui financier à intervenir entre le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ADEME, le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et l'ensemble des collectivités, associations et entreprises mentionnées dans le tableau joint en annexe, pour l'octroi du fonds (TEPCV).
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant, à signer l'avenant à la convention finalisée et tous documents afférents.
- **MANDATE** Mme la Présidente pour apporter tous les ajustements qui lui sembleront indispensables, pour conduire les procédures appropriées et pour prendre les délégations nécessaires à la mise en œuvre du projet.

❖ **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.**

16-12-SCOL-01 AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA FNCMR.

Mme SONATORE indique qu'il s'agit d'un avenant au protocole d'accord avec la FNCMR. Elle indique que deux personnes interviennent dans les écoles primaires du territoire. M. DUQUENOY s'interroge sur le tarif de l'heure année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec la FNCMR pour l'enseignement de la musique dans les écoles de la Commune Nouvelle « Le Malesherbois », annexé à la présente délibération.
- **PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 011 du budget de l'exercice concerné.

❖ **ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

16-12-ACO-01 ATTRIBUTION ET SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE – ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (EAUX USEES, EAUX PLUVIALES) ET DES STATIONS D'EPURATION – 2017 / 2020.

M. GAURAT explique que cette délibération concerne l'entretien des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de Malesherbes et d'Orveau.

Le marché contracté avec l'entreprise SEA arrive à terme fin 2016. Il était nécessaire de relancer une consultation afin d'assurer l'entretien et l'examen par passage de caméras des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'ensemble des réseaux d'assainissement de la commune, ainsi que le pompage et l'évacuation au centre de traitement des graisses des stations d'épuration et des fosses septiques des bâtiments communaux.

Une consultation a été lancée le 30 septembre 2016 avec une remise des offres pour le 21 octobre 2016 à midi. L'ouverture des plis par la commission MAPA a été réalisée le 2 novembre 2016 et après analyse par les services techniques communaux, celle-ci a décidé de proposer au conseil municipal de reconduire l'entreprise SEA lors de la commission d'attribution du 21 novembre 2016.

M. GAURAT précise que cet accord cadre à un montant annuel minimal fixé à 30 000 € HT et un montant maximal à 120 000 € HT. Pour faire suite à une question de M. Alain ROUSSEAU, M. GAURAT indique que le montant maximal n'a jamais été atteint.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** l'accord cadre à bons de commande « entretien des réseaux d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales) et des stations d'épuration » à l'entreprise SEA sise 6 avenue Jean Jaurès à SACLAS (91690).
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à l'accord cadre à bons de commande avec l'entreprise SEA sise 6 avenue Jean Jaurès à SACLAS (91690).
- **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets ville, eau et assainissement des exercices concernés aux chapitres 011 et 21.

❖ **TRAVAUX.**

16-12-TRAV-01 ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHE ALLOTI POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DES LOCAUX DES ATELIERS COMMUNAUX – COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY.

M. GAURAT expose que la commune déléguée de Coudray avait engagé, avant la création de la commune nouvelle « LE MALESHERBOIS », des démarches pour les travaux de rénovation et d'extension de locaux et ateliers communaux.

La commune nouvelle « LE MALESHERBOIS » a poursuivi ce dossier et lancé une consultation le 30 septembre 2016 avec une remise des offres pour le 31 octobre 2016 à midi.

L'ouverture des plis par la commission MAPA a été réalisée le 2 novembre 2016 et, après analyse par le Maître d'œuvre, M. Cédric PHILIPPE Architecte, celle-ci a décidé de proposer au conseil municipal, lors de la commission d'attribution du 21 novembre 2016, de retenir les entreprises indiquées dans le tableau.

M. MOISY demande à quel moment les travaux vont débuter. M. GAURAT indique que ces derniers devraient commencer en début d'année 2017. M. MOISY désire également savoir si des travaux sont déjà projetés et prévus financièrement. Il pose cette question pour savoir si ces travaux entrent dans les 25 % d'autorisation budgétaire votés en commission finances. M. GAURAT lui répond par la positive puisqu'il s'agit d'un projet assez ancien.

Il est précisé que la personne disposant du pouvoir de M. CIRET ne prend part au vote qu'en son nom propre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** les différents lots du marché relatif aux travaux de rénovation et d'extension de locaux et ateliers communaux à Coudray - LE MALESHERBOIS, alloti comme suit :

N° LOT	NOM DU LOT	ENTREPRISE ET ADRESSE	MONTANT H.T. EN €
01	VRD ET ASSAINISSEMENT	BOUGREAU 14 rue de Puiseaux 45340 BEAUNE LA ROLANDE	23.629,69
02	GROS ŒUVRE – DEMOLITIONS – RESEAUX INTERIEURS - RAVALEMENT	BOUGREAU 14 rue de Puiseaux 45340 BEAUNE LA ROLANDE	45.099,95
03	CHARPENTE COUVERTURE – Panneaux PHOTOVOLTAIQUES	DRU ZI 16 rue du Boël 28310 - JANVILLE	63.686,25
04	MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES	HUSSONNOIS 6, rue des Tourelles 45170 ASCHERES LE MARCHE	27.039,31
05	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES – VMC - CHAUFFAGE ELECTRIQUE	TAVARES 47, rue du Stade 45390 AULNAY LA RIVIERE	8.493,07
06	PLOMBERIE – CHAUFFAGE PAR POELE A GRANULES – EAU CHAUDE	CIRET 2, rue de la Poterne MALESHERBES 45330 LE MALESHERBOIS	9.765,00
07	PLATRERIE – DOUBLAGES – CLOISONS - PLAFONDS	AMG 1 rue du Solin 45120 CHALETTE SUR LOING	4.610,50
08	CARRELAGE - FAIENCES	BOUGREAU 14 rue de Puiseaux 45340 BEAUNE LA ROLANDE	4.590,95
09	PEINTURES	AMG 1 rue du Solin 45120 CHALETTE SUR LOING	4.850,00

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au marché alloti avec :

N° LOT	NOM DU LOT	ENTREPRISE ET ADRESSE	MONTANT H.T. EN €
01	VRD ET ASSAINISSEMENT	BOUGREAU 14 rue de Puiseaux 45340 BEAUNE LA ROLANDE	23.629,69
02	GROS ŒUVRE – DEMOLITIONS – RESEAUX INTERIEURS - RAVALEMENT	BOUGREAU 14 rue de Puiseaux 45340 BEAUNE LA ROLANDE	45.099,95
03	CHARPENTE COUVERTURE – Panneaux PHOTOVOLTAIQUES	DRU ZI 16 rue du Boël 28310 - JANVILLE	63.686,25
04	MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES	HUSSONNOIS 6, rue des Tourelles 45170 ASCHERES LE MARCHE	27.039,31
05	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES – VMC - CHAUFFAGE ELECTRIQUE	TAVARES 47, rue du Stade 45390 AULNAY LA RIVIERE	8.493,07
06	PLOMBERIE – CHAUFFAGE PAR POELE A GRANULES – EAU CHAUDE	CIRET 2, rue de la Poterne MALESHERBES 45330 LE MALESHERBOIS	9.765,00
07	PLATRERIE – DOUBLAGES – CLOISONS - PLAFONDS	AMG 1 rue du Solin 45120 CHALETTE SUR LOING	4.610,50

08	CARRELAGE - FAIENCES	BOUGREAU 14 rue de Puiseaux 45340 BEAUNE LA ROLANDE	4.590,95
09	PEINTURES	AMG 1 rue du Solin 45120 CHALETTE SUR LOING	4.850,00

Soit un montant total H.T. de 191.764,72 €, incluant les options ravalement (H.T. 13.719,96 €) et panneaux photovoltaïques (11.300,40€ H.T.).

- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets ville, eau et assainissement des exercices concernés au chapitre 21.

16-12-TRAV-02 ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX COURANTS ET FOURNITURES DE VOIRIE, EAU ET ASSAINISSEMENT – 2017 / 2020.

Mme le Maire est sortie avant présentation de la délibération et ne prend pas part au vote.

M. GAURAT explique que cette délibération concerne le marché contracté avec le groupement d'entreprise COLAS ILE DE France/DAUVILLIERS TRAVAUX qui arrive à terme fin 2016. Il était nécessaire de relancer une consultation afin d'assurer les travaux courants et la fourniture de voirie, eau et assainissement de la commune « LE MALESHERBOIS ».

Une consultation a été lancée le 30 septembre 2016 avec une remise des offres pour le 21 octobre 2016 à midi. L'ouverture des plis par la commission MAPA a été réalisée le 2 novembre 2016 et, après analyse par les services techniques communaux, celle-ci a décidé de proposer au conseil municipal de retenir l'entreprise DAUVILLIERS, lors de la commission d'attribution du 21 novembre 2016.

M. DUQUENOY remarque qu'une erreur s'est glissée dans l'adresse puisque le code postal est 45331 et diffère de ce qui est inscrit sur l'acte d'engagement. M. GAURAT indique que cela sera vérifié mais qu'il ne doit pas s'agir d'une erreur puisque la société dispose d'une boîte postale.

M. MOISY souligne que le nom de Mme le Maire apparaît dans l'acte d'engagement. Cela sera vérifié et modifié, le cas échéant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** l'accord cadre pour les travaux courants et fournitures de voirie, eau et assainissement à l'entreprise DAUVILLIERS TRAVAUX sise 38 bis avenue du Général Patton -BP 22 – MALESHERBES - 45330 LE MALESHERBOIS CEDEX.
- **AUTORISE** l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à l'accord cadre, avec l'entreprise DAUVILLIERS TRAVAUX sise 38 bis avenue du Général Patton - BP 22 – MALESHERBES - 45330 LE MALESHERBOIS CEDEX.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets ville, eau et assainissement des exercices concernés aux chapitres 011 et 21.

INFORMATIONS DIVERSES

M. Fabien BERCHER indique que les panneaux d'entrée de ville sont déjà installés dans certaines communes déléguées. La pose devrait s'achever d'ici la semaine suivante.

Mme FAUTRAT intervient pour signaler que de nombreux habitants rencontrent de très grandes difficultés pour refaire leur carte d'identité ou leur carte grise. Elle est ennuyée car elle ne sait plus quoi répondre aux administrés. Beaucoup plus grave, des entreprises n'ont plus de codes SIRET et donc ne sont plus

Séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2016

immatriculées. Elle demande s'il ne serait pas possible d'alerter la CCI ou la Préfecture à ce sujet ainsi que La Poste.

Mme le Maire admet que cette situation est très compliquée mais précise que la balle n'est pas dans le camp de la commune. Elle indique que des maires lui ont adressé une liste précise des problèmes rencontrés. Ces messages ont immédiatement été relayés auprès des services compétents qui ont besoin d'avoir des situations concrètes pour résoudre les problèmes. Mme FAUTRAT propose de faire signer une pétition aux habitants, ce qui aurait du poids. Elle ajoute que pour les achats par internet, il est demandé de donner l'ancien nom de rue et l'ancienne commune. M. GOMBAULT souligne, qu'en effet, le risque est que le transporteur reparte avec les colis.

M. Fabien BERCHER indique que, pour l'immatriculation des entreprises, l'INSEE est fautive. Elle a pourtant été destinataire de la délibération relative au changement de nom des voiries. Ainsi, des entreprises d'Orveau ou de Manchecourt sont concernées. M. CIRET a également rencontré des difficultés avec un nom de rue qui n'existe pas.

M. COUDRAY réitère une demande. Il souhaiterait que les panneaux avec l'ancien nom des rues soient installés sous les nouveaux, pour les transporteurs notamment. En effet, les GPS ne connaissent pas les nouvelles rues.

M. GAURAT rappelle aux élus concernés qu'un COPIL sur les Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) a lieu le lendemain matin, à 9h30, à l'Espace Enfance. Le périmètre des BAC sera défini. Mme FAUTRAT demande qui est invité à ce COPIL. M. GAURAT pense que les maires délégués doivent l'être ainsi que les services de l'Etat. Il rappelle que cette date a été décalée de nombreuses fois.

M. GAURAT revient sur le forage d'essai entre Malesherbes et Coudray qui est arrêté depuis quelque temps car la livraison de fioul ne pouvait pas se faire pour des raisons d'accessibilité eu égard à l'état du chemin avec le mauvais temps. Une piste d'accès va être réalisée afin que les travaux puissent reprendre à partir du 19 décembre prochain. M. Hervé BERCHER demande s'il n'y a pas eu une erreur de la part de l'entreprise. M. GAURAT explique que le lieu du forage d'essai n'était pas défini à l'origine du marché. La commune va prendre en charge une partie de ces travaux mais le reste sera malgré tout financé par l'Agence de l'Eau. M. Hervé BERCHER pense que la tranchée par laquelle l'eau s'écoule est trop proche du chemin.

M. CATINAT informe les conseillers des soucis qui continuent à être rencontrés avec le prestataire qui fournit les repas pour la cantine scolaire. Un léger mieux a duré peu de temps et la situation s'est de nouveau dégradée. Le camion est tombé en panne le 28 novembre et il n'y a pas eu de livraison. Il a fallu s'approvisionner à Pithiviers et faire des courses dans les supermarchés de Malesherbes. Il ajoute qu'il manque très fréquemment un ingrédient du repas. M. CATINAT informe qu'il a proposé, lors de la commission, de faire une remise de 15 % sur la facture de décembre et ce, pour toutes les familles. Il ajoute que la commune va essayer de résilier le contrat avant son terme. Mme le Maire explique qu'avant de résilier, il faut réfléchir et s'assurer de disposer d'une solution de secours puisque 600 repas sont servis chaque jour. Il faut se rapprocher de la cuisine centrale de Pithiviers pour savoir si elle peut nous fournir en repas jusqu'à la fin de l'année scolaire. Elle ajoute que la seule indemnisation fournie par le prestataire est le remboursement des factures réglées pour acheter les ingrédients manquants.

M. CATINAT indique que des soucis sont également rencontrés avec le transport scolaire. L'un des cars est plein et les accompagnatrices sont debout. Un circuit va donc être réétudié pour pouvoir équilibrer les effectifs dans chaque car et permettre à tous les enfants d'être assis aux places qui leur sont dédiées. Il signale, de plus, que les enfants de nouveaux arrivants sont refusés. Cette situation ne s'est jamais produite jusqu'alors.

Mme le Maire prend la parole au nom de Mme PIAU. Elle rappelle que le repas des aînés a eu lieu le mardi précédent. Plus de 200 convives y ont assisté. Le repas a été réalisé et servi par des élèves du lycée professionnel Jean de la Taille. Cette manifestation est toujours réussie grâce à l'implication des services et des élus.

Mme le Maire remercie le comité des fêtes de Manchecourt pour l'organisation du Téléthon qui a été un très bel événement et une grande réussite. L'exposition mise en place à Mainvilliers a, elle aussi, été un franc succès. Les exposants étaient des artistes locaux parmi lesquels, des membres du conseil municipal.

Mme le Maire se fait également le porte-parole de Mme PASQUET concernant le spectacle de magie organisé, la veille, pour les enfants et les parents. Elle indique que 570 personnes ont assisté à ce spectacle dont 80 amenées par le centre social « Arc-en-Ciel ». Elle présente ses remerciements à l'association.

Mme le Maire poursuit avec les prochaines manifestations. Ainsi, le 10 décembre prochain sera donné un concert gratuit de l'école de musique. Le 14 décembre, un conte de Noël pour les enfants sera lu à la Bibliothèque. Enfin, le 17 décembre, se déroulera le marché de Noël à Malesherbes avec plusieurs animations en centre-ville. La commune déléguée de Manchecourt en propose aussi un et Coudray a offert un spectacle de Noël pour les enfants.

Mme ROSSI tient à lire un petit texte : « Mille bravos à tous les artistes dont nous avons apprécié les œuvres lors de l'exposition de Mainvilliers. Que de talents sur notre territoire ! Un grand merci à toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation de cette manifestation et nous ont offert un bien joli moment ».

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire,

Delphine DAUVILLIERS

